



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/126

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en faveur de
l'association Larue et Compagnie**

Séance du mercredi 22 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 16 mai 2024, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres

En exercice : 35

Présents à la
séance : 25

Excusés

représentés : 9

Absent : 1

* Arrivé à 18h37 au cours de la
présentation du point n°1

** Arrivé à 18h39 au cours de la
présentation du point n°1

*** Représentée par S. Seridji
jusqu'à son arrivée à 18h42 au
cours de la présentation du point
n°1

**** Arrivé à 18h53 au cours de la
présentation du point n°1

***** Arrivée à 19h16 au cours de
la présentation du point n°1

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Sofiane Seridji, Serge Mercieca, Annabelle Mallet, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi****, Valérie Marion*****, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Dounia Lebik***, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni*, José Peres**, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Serge Mercieca, Véronique Gauthier à Aurélie Monfils, Josiane Berrebi à Gilles Melin, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Jean-Paul Monteiro Teixeira à Marcus M'Boudou, Séverin Yapo à Sémira Le Querec, Nejla Toptas à Annabelle Mallet, Jérémy Kawouk à Siegfried Van Waerbeke
Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absent :

Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T 01 69 02 52 52
F 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
22 mai 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/126

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle en
faveur de l'association Larue et Compagnie**

Culture, Vie associative et Événements

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Marcus M'BOUDOU, Adjoint au Maire en charge des Finances, des Associations, du Devoir de mémoire et des Relations extérieures,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission Vie associative, Culturelle et Sportive en date du 15 mai 2024,

CONSIDÉRANT la volonté municipale d'accompagner le travail des associations et leurs bénévoles par un soutien financier, logistique et humain,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 euros à l'association Larue et Compagnie.

PRECISE que le versement de la subvention est conditionné par la signature préalable d'un contrat d'engagement républicain, tel que mentionné par le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 29 MAI 2024

Publié le : 29 MAI 2024

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Pour expédition conforme

Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne

